



L'habitat participatif existe ailleurs comme ici à Cohabitat Québec lors de l'inauguration le 24 août 2013 avec familles et amis.

UNE RÉSIDENCE NOUVELLE FORMULE

Un groupe de personnes de 50 ans et plus a décidé de se prendre en main afin de réaliser une résidence coopérative pour personnes de leur âge et ainsi, comme ils le disent eux-mêmes, «s'inventer un milieu de vie à leur image».

Le projet lancé l'automne dernier par Natalie Abran et André McLean, couple dans la cinquantaine de Saint-Hubert (Longueuil), regroupe présentement 22 personnes. Cohabitat50+, coopérative de solidarité, vise à réaliser sur la Rive-Sud un ensemble d'habitations en mode condo avec des espaces communs: cuisine commerciale; atelier de menuiserie; jardin potager; espace vert; etc. Le tout favorisant une vie collective riche et diversifiée.

«Notre souhait, explique Natalie Abran, c'est de réunir une centaine de personnes qui partagent les mêmes valeurs que nous, des personnes actives, dynamiques, retraitées ou toujours au travail, qui ont envie de vivre à un endroit où elles seront maîtres chez elles.»
Quelques projets de cohabitation de personnes de 50 ans et plus ont récemment vu le jour au Canada anglais. Au Québec, ce serait le premier et il s'inspire beaucoup de Cohabitat Québec,

une réalisation intergénérationnelle qui suscite beaucoup d'intérêt dans la capitale provinciale.

LES 25 PROCHAINES ANNÉES

C'est en voyant leurs trois enfants quitter graduellement leur maison de banlieue que le couple Abran-McLean s'est mis à réfléchir profondément sur la prochaine étape de leur vie à l'aube de la retraite, «les 25 prochaines années». L'habitat participatif, courant en Europe, les a littéralement séduits, surtout avec l'expérience de Québec qui a énormément défriché plusieurs aspects de la cohabitation et de la copropriété.

«Mais avant toute chose, le plus important pour nous, c'est la communauté, c'est d'avoir le plaisir de côtoyer des gens qui partagent nos valeurs, de dire Natalie Abran. Des études scientifiques démontrent qu'avoir un bon réseau d'amis aide à préserver une bonne santé physique et cognitive. Notre projet vise à se garder bien vivant, tout en s'entraînant, notamment quand des membres du groupe vivent des difficultés de santé ou autres. Notre groupe sera un bassin de savoir-faire, de savoir-être. D'une certaine manière, nous choisissons nos voisins!»

«Nous visons une centaine de participants pour un projet de 50 à 70 condos. Ça prend un groupe suffisant pour répondre à la demande au niveau des tâches et aussi pour le financement.»

«Il faut des gens qui ont envie de participer, pas de rester seuls dans leur condo. Nos appartements seront adaptés au vieillissement de leurs occupants avec des corridors plus larges, des barres de soutien, de grandes salles de bain. L'objectif est de pouvoir rester chez soi le plus longtemps possible.»

GOUVERNANCE PARTICULIÈRE

Le projet se distingue aussi par son mode de gouvernance, promouvant la sociocratie au lieu de la démocratie. Cette manière de faire a l'avantage crucial de minimiser les conflits à l'intérieur d'une organisation et de les régler rapidement et équitablement quand il y en a.

Le consentement en est la composante cardinale. Tout type de décision peut être pris du moment qu'il y a consentement et il y a consentement quand personne n'a plus d'objection importante et raisonnable à formuler. Quand une objection est émise dans un groupe sociocratique, son auteur et les autres membres

du groupe travaillent ensemble à la lever. S'ils y arrivent, la décision est prise; sinon, un processus dans la structure de l'organisation permet d'éviter le blocage.

Cohabitat Québec vit déjà en sociocratie. «C'est génial de voir leur fonctionnement», note Natalie Abran qui a eu l'occasion à quelques reprises d'observer leur sociocratie en action. Cohabitat50+ bénéficie de cette précieuse expertise.

Le projet a aussi comme particularité d'être sensible au développement durable. «Nous recherchons des gens intéressés à diminuer leur empreinte écologique, comme de cultiver un grand potager selon les principes de la permaculture, d'avoir des arbres fruitiers, de consommer localement, etc.»

UNE ÉTAPE CRUCIALE

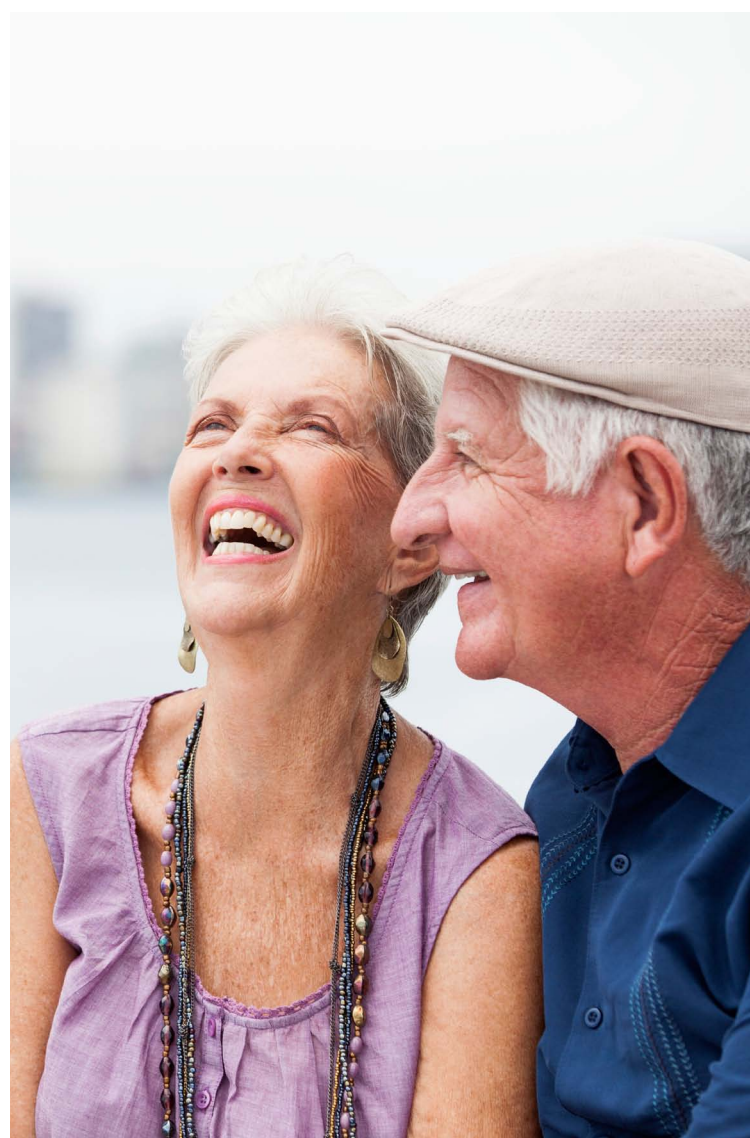
Des rencontres d'information se tiennent régulièrement, il y en a eu une en avril. Optimiste, Natalie Abran envisage un emménagement à la fin de 2018, mais de manière réaliste, elle sait que de 3 à 4 années pourraient être nécessaires pour réaliser le tout. Une importante étape sera franchie quand le choix du terrain aura été déterminé, la localisation géographique étant un facteur primordial pour l'adhésion des gens. Ce peut être n'importe où sur la Rive-Sud.

Cohabitat50+ bénéficie aussi de l'aide potentielle d'organismes du milieu comme d'un groupe de ressources techniques, de la Caisse de solidarité Desjardins, de la SCHL, etc.

cohabitat50plus.ca



Les premiers participants au projet Cohabitat50+.



MONTRÉAL AMÉLIORE SON PROGRAMME POUR LES AINÉS

Le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté en début d'année le «Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle — Montréal 2016-2018». Ce programme doté d'un budget triennal de 7,15 M\$ permet aux services municipaux et aux arrondissements de réaliser des projets favorisant l'autonomie, la sécurité et la participation active des personnes aînées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles à la vie sociale, culturelle et économique de la ville.

«L'adoption de ce programme confirme la volonté de l'administration municipale de poursuivre ses actions en vue de développer un environnement stimulant et favorable au vieillissement actif. Et pour y arriver, nous nous devons d'avoir le "réflexe aîné". Cela est d'autant plus important qu'une partie de la population montréalaise est vieillissante et cela constitue pour la Ville de Montréal un défi majeur pour les prochaines années», d'affirmer Denis Coderre, maire de Montréal.

QUALITÉ DE VIE ET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE
Dès 2012, Montréal s'était dotée

d'un premier plan d'action municipal pour les aînés à la suite d'une entente avec le gouvernement du Québec. Depuis, l'administration municipale a adopté un «Programme Municipalité amie des aînés — Montréal 2015-2017». Celui-ci vient d'être bonifié avec l'ajout d'un volet portant sur l'accessibilité universelle, en harmonie avec le «Plan d'action 2015-2018 en accessibilité universelle de la Ville de Montréal», adopté l'automne dernier.

DES RÉALISATIONS CONCRÈTES

Le nouveau programme comprend aussi un volet touchant l'amélioration de la qualité de vie des aînés. Le budget alloué l'année dernière a permis la réalisation d'un circuit d'entraînement au parc Gouin et l'installation de rampes d'accès à des intersections dans Montréal-Nord. Des sommes ont également été investies dans l'aménagement d'un café à la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles et dans l'installation de barres d'appui et de bancs à l'intérieur d'un parcours adapté dans Rosemont-La-Petite-Patrie et de stations d'exercices dans les parcs de Saint-Léonard.

«Les projets des arrondissements et des services municipaux devront illustrer leur volonté de faire de Montréal une ville universellement accessible, précise Monique Vallée, responsable du développement social et communautaire et de l'itinérance au comité exécutif. Le volet "Accessibilité universelle" du nouveau programme leur permettra de réaliser des projets dans l'espace public pour que les citoyens, restreints dans leurs mouvements en raison de leur âge ou d'une limitation fonctionnelle, puissent y avoir accès et se l'approprier.»

TROIS OBJECTIFS

Le Service de la diversité sociale et des sports sera responsable d'évaluer les projets soumis en fonction de nombreux critères qui devront, notamment, favoriser l'accessibilité universelle, l'optimisation de la sécurité urbaine et le vieillissement actif des personnes aînées. Les propositions retenues devront faire l'objet d'une résolution du conseil d'arrondissement ou d'une décision du service concerné. Ces derniers seront responsables de la réalisation des projets, notamment de la planification, du contrôle et du suivi des activités.

DEUX INITIATIVES DE LAVAL POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Il est bon de rappeler que des villes et municipalités du Québec prennent des initiatives favorisant leur population âgée. Il en est ainsi de la Ville de Laval qui, anciennement, procédait au remboursement de la taxe d'eau à tous ses locataires et ses propriétaires de 65 ans et plus.

En 2015, la Ville a constaté que certains aspects réglementaires devaient être revus. Ces modifications l'ont amenée à proposer une nouvelle subvention pour favoriser le soutien des personnes âgées de 65 ans et plus.

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal, ce programme prévoit depuis la redistribution de 4,6 millions\$ aux bénéficiaires chaque année. Laval remet ainsi annuellement:

- un chèque de 100\$ aux locataires et aux propriétaires âgés de 65 ans et plus.
- un chèque de 200\$ aux locataires et aux propriétaires âgés de 65 ans et plus bénéficiaires du Supplément de revenu garanti.

Combiné au plan de gratuité des transports en commun, cette subvention se veut une étape de plus dans la promotion de l'autonomie

des aînés, une priorité pour l'organisation lavalloise.

LA STL GRATUITE

En effet, depuis 2014, l'aîné de 65 ans et plus peut se déplacer gratuitement sur le réseau de la Société de transport de Laval avec sa carte OPUS. Il suffit de se procurer le titre HORIZON 65+. Son utilisation est possible après s'être procuré la carte OPUS au prix unitaire de 15\$. Celle-ci est valide pour une durée de sept ans.

Le titre Horizon 65+ n'est cependant pas valide pour les stations de métro et les gares de train.

